

Le PS et l'AI

Seule une augmentation de la TVA peut éponger le déficit de l'assurance invalidité. La hausse est inscrite dans le nouveau programme économique des socialistes, qui rechignent cependant à la soutenir devant le peuple et au parlement.

Ah ce lamento! de Pascal Couchepin à la radio romande! En quête de financement pour l'assurance invalidité (AI), il se retrouve la sébile vide. Une hausse des cotisations salariales, les radicaux n'en veulent pas et brandissent un référendum. Une hausse de la TVA, l'UDC et les socialistes la refusent, déplorait-il. Où qu'il se tourne, c'est non-non, ou oui-non, ou non-oui. Et comme les non se superposent, jamais, se désolait-il, une majorité ne se dégage.

Les tourments du ministre n'émeuvent pas. Le Conseil fédéral a sur ce sujet déposé un projet. Il lui appartient de le défendre. C'est pour l'essentiel une hausse de 0,8 point de TVA. Si la commission parlementaire n'en veut pas, qu'elle en assume la responsabilité!

Or la droite dure opposée à toute augmentation des prélèvements obligatoires cherche à mettre en place son dispositif. Qu'une partie du déficit soit prise en charge par le budget, propose-t-elle. Double avantage: les besoins de l'AI sont, en apparence, partiellement pris en compte et une

pression supplémentaire motivée est exercée sur les dépenses publiques ordinaires. Et si cela ne suffit pas, on exigera dans la gestion de l'assurance un tour de vis supplémentaire. Cette double attaque, coordonnée, contre le budget et contre l'assurance est, pour le PS, un défi.

Si l'on se reporte au programme économique qu'il vient d'adopter le 24 juin à Delémont, on y lit qu'une augmentation de la TVA «serait nécessaire pour financer à long terme l'AVS et l'AI, même si la Suisse n'adhérerait pas à l'UE.»

Qu'est-ce qui permet à Pascal Couchepin de déclarer publiquement que les socialistes ne veulent pas d'une augmentation de la TVA? Ou il fabule ou les commissaires socialistes n'ont pas lu le programme de leur parti.

Certes ce n'est pas facile d'assumer devant le peuple la hausse d'un impôt peu populaire, même pour une bonne cause. Mais il doit être possible de partager cette responsabilité avec une majorité gouvernementale. A défaut s'imposera, sans que le peuple soit consulté, le scénario décrit plus haut, celui du démantèlement. *ag*

Sommaire

Les électriciens suisses préfèrent le statu quo à un accès facilité au marché européen.
page 2

Le président de Zurich propose un droit de référendum fédéral pour les villes.
page 3

En trente ans la Suisse s'est transformée en un pays de pendulaires.
page 4

La SSR dépense une fortune pour le sport au nom du service public.
page 5

Les syndicats fondent une faïtière mondiale pour globaliser la défense des travailleurs.
page 6

Conseil fédéral

Prétendre que l'engagement des autorités lors d'une votation fausserait l'expression libre et fidèle de la volonté populaire, c'est considérer les citoyennes et les citoyens incapables d'apprécier la valeur des arguments présentés. Le danger provient plutôt des organisations disposant de sommes considérables pour défendre leurs intérêts et d'un parti comme l'UDC, prêt à répandre mensonges et calomnies pour triompher.

Edito page 3

Electriciens à contre-courant

Les grandes sociétés productrices et distributrices d'électricité ne sont pas les thuriféraires du libre marché que l'on pourrait croire. A leur demande, Berne s'apprête à négocier avec Bruxelles un accord sur l'électricité. Ce n'est pas pour bénéficier d'un accès sans entraves au libre marché européen. Au contraire. La Suisse cherchera avant tout à obtenir une dérogation aux règles libérales qui menacent la sécurité de son approvisionnement en électricité.

Après les difficultés rencontrées en Suisse pour construire des centrales nucléaires, les grandes entreprises d'électricité ont investi lourdement dans les centrales françaises. Elles ont obtenu, en échange, l'assurance d'obtenir des quotas correspondant de courant nucléaire. Cette garantie porte sur les quantités produites mais aussi sur le transport. Par contrat, les électriciens suisses ont obtenu un accès prioritaire au réseau à haute tension qui les relie aux centrales françaises. Or la nouvelle réglementation européenne exige que le réseau soit ouvert sans

discrimination à tous les utilisateurs. L'accès aux lignes se règle par le jeu de l'offre et la demande. La commissaire européenne à la concurrence Neelies Kroes affirme que les contrats passés entre EDF et les entreprises électriques suisses sont contraires à la nouvelle réglementation sur le marché de l'électricité. Elle a donc exigé de la France qu'elle se mette en accord avec les règles européennes et qu'elle impose à EDF de revoir ses contrats avec la Suisse. La Cour européenne de justice a confirmé l'analyse de Neelies Kroes. L'attaque est frontale pour de nos électriciens. Ils ont demandé à Berne d'ouvrir sans tarder des négociations avec Bruxelles. Ils ont été entendus. Le mandat de négociation approuvé ce printemps par le Conseil fédéral préconise, en priorité, la sauvegarde des contrats sur le nucléaire français. De son côté, le mandat de la commission européenne vise à intégrer purement et simplement la Suisse dans le grand marché avec obligation de reprendre l'ensemble de «l'acquis communautaire».

Les électriciens suisses n'attendent pas des négociations avec Bruxelles un meilleur accès au grand marché libre de l'électricité. Ils n'ont pas besoin de facilités supplémentaires pour écouler leurs produits qui se vendent sans aucun problème. L'électricité des barrages est précieuse. Elle peut être turbinée, à volonté, aux heures de pointe et trouve donc toujours preneur au meilleur prix. Les électriciens suisses estiment que la libéralisation européenne ne leur apporte pas d'avantages commerciaux. Ils ne voient pas non plus l'intérêt dans la reprise par la Suisse de l'ensemble des règles européennes. Ils se méfient d'une réglementation centralisée décidée par les «eurocrates» et préfèrent, pour gérer les réseaux de transports à haute tension internationaux, l'actuel système de discussions et d'accords entre professionnels. A contre-courant du libéralisme à l'euro-péenne, les électriciens suisses estiment que le meilleur accord avec Bruxelles serait celui qui ne changerait rien au statu quo. *at*

Classements

Les impôts à la page

La Banque mondiale est un organisme public chargé de l'aide au développement. Il est pour le moins surprenant qu'elle édite en collaboration avec Price-WaterhouseCoopers, un des grands du secteur de l'audit, une brochure baptisée *Paying Taxes. The Global Pictures*.

Cette brochure nous donne des statistiques sur les procédures, plus ou moins compliquées, de déclaration d'impôts en vigueur dans différents pays, sur la simplicité des opérations de taxation ou le maquis législatifs dont il faut tenir compte. Il s'agit ici des impôts sur les personnes morales. Les pays

dont la déclaration est la plus simple sont les Maldives, suivies par l'Irlande, Oman, les Emirats, Hong Kong et l'Arabie saoudite. La Suisse, Singapour, Sainte-Lucie et la Nouvelle Zélande viennent juste derrière.

En habitués des paradis fiscaux, les auteurs trouvent normale dans cette liste la position des Maldives et de Sainte-Lucie et ne sont visiblement pas surpris de la place des pays du Golfe. Par contre à leurs yeux, la place de notre pays et de Singapour est surprenante. Ce ne sont pas semble-t-il des pays qui ont une réputation de simplicité dans les déclarations fiscales et

pourtant... Notons que les plus mal classés sont l'Ukraine et le Belarus!

Un autre classement inhabituel s'intéresse aux nombres de pages de législation fiscale consacrées aux personnes morales par l'Etat central. Aux yeux des auteurs, plus un pays produit de textes législatifs et plus le système des impôts est complexe. La comparaison porte sur vingt pays et la Suisse est bonne dernière avec seulement 300 pages de législation fiscale, alors que l'Inde avec 9 000 et le Royaume-Uni et ses 6 300 pages occupent les deux premières places. L'Australie est troisième, le

Japon quatrième, devant les USA avec 5 100 pages de législation. Les auteurs de l'étude en déduisent qu'une réforme s'impose et qu'une simplification doit avoir lieu dans ces pays. Voilà qui va à l'encontre des idées reçues considérant les pays anglo-saxons comme des havres de simplicité fiscale!

Ces statistiques doivent-elles être prises au sérieux? La Banque mondiale qui se déclare propriétaire des données ne pouvait-elle les publier toute seule? Nous nous garderons bien de répondre face à la perplexité causée par cet étrange météorite tombé sur notre bureau. *jjg*

Zurich devant

Le président de la métropole propose d'accorder un droit de référendum fédéral aux grands centres urbains du pays.

Ce qui est bon pour Zurich est bon pour la Suisse. Quand la métropole va, tout le pays va. Deux assertions que le président (maire) depuis 2002 de la plus grande ville de Suisse, Elmar Ledergerber, 62 ans, se garde bien de formuler lui-même. Mais il n'en pense pas moins. Et affirme que Zurich représente la principale source de redistribution des revenus dans le système helvétique de péréquation financière. Illustration: la moitié des 2740 communes suisses envoient chaque jour un nombre variable de leurs résidents à Zurich pour y travailler - et gagner ensemble vingt milliards de francs par an.

Dans un long entretien tout récemment accordé à *Das Magazin*, Elmar Ledergerber montre qu'il sait jouer en finesse à la tête de la «Little Big City». Plus question de «Downtown Switzerland», tout juste de la nécessaire locomotive entraînant le convoi des villes et cantons suisses. Zurich va bien: elle surfe sur la vague des cultures urbaines, elle perçoit la moitié de ses ressources fiscales auprès des personnes morales, dont les trois quarts lui viennent de la place financière, elle bénéficie d'un intéressant mouvement de retour en ville, qu'elle stimule par la construction, 10000 nouveaux logements offerts depuis l'an 2000.

Cependant Elmar Ledergerber se profile non seulement comme le promoteur de la seule métropole de Suisse, mais aussi comme un défenseur de la cause des villes. Il ne cesse de rappeler que les huit principales villes de Suisse, dont la sienne et sa voisine Winterthour, en pleine reprise postindustrielle, rassemblent à elles seules une population plus nombreuse que celle des treize plus modestes cantons.

Et pour que le poids démographique et économique des cinq plus grandes villes du pays - Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne - soit vraiment pris en considération, il propose de leur accorder un droit de référendum fédéral. Dont elles n'auraient pas forcément besoin de faire usage pour jouer un rôle institutionnel correspondant à leur importance réelle. En Suisse, note Ledergerber, le pouvoir appartient aux organismes dont on sait qu'ils peuvent rassembler plus de 50 000 signatures en trois mois. Rien de plus facile dans les grandes villes en question. Mais voilà: cette possibilité leur ferait jouer le rôle peu avantageux de frein. Comme celui que la nouvelle Constitution cantonale accorde aux villes de Zurich et de Winterthour, ainsi qu'à douze communes politiques au moins. L'on préférerait qu'elles puissent montrer leur dynamisme et demander une votation populaire par la voie d'une initiative plutôt que d'un référendum, d'une proposition plutôt que d'un contrôle. yj

Das Magazin, n° 46, 18-24.11.2006, pp. 14-26. *Das Magazin* est le supplément hebdomadaire au format tabloïd édité par Tamedia et distribué par le *Tages-Anzeiger* de Zurich, la *Basler Zeitung*, la *Berner Zeitung* et le *Solothurner Tagblatt*.

Edito

Ni laisse ni muselière pour le Conseil fédéral

Par voie d'initiative populaire, l'UDC veut interdire au gouvernement de s'exprimer lors des campagnes de votation. La commission des institutions politiques du Conseil national propose au contraire d'ancrer dans la loi l'obligation pour le Conseil fédéral d'informer de manière «complète, continue et transparente», mais en conformité avec les positions du Parlement. L'UDC prescrit la muselière, les députés semblent préférer la laisse. Mais le Conseil fédéral n'est pas un chien dangereux.

L'initiative populaire «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» prétend faire taire le gouvernement dès lors que le Parlement a pris sa décision. Tout au plus concède-t-elle une «brève et unique information» par le chef du département concerné par l'objet en votation, ainsi que la traditionnelle brochure explicative envoyée aux citoyennes et citoyens avant le scrutin. Il s'agit de garantir «la libre formation de l'opinion du corps électoral et l'expression fidèle et sûre de sa volonté», déclare l'UDC. On retrouve là l'expression d'une stratégie constante de ce parti: cultiver la méfiance à l'égard des autorités constituées, soupçonnées de vouloir façonner la volonté populaire.

Or l'opinion naît du débat d'idées, de la confrontation des points de vue et non du face-à-face du peuple avec lui-même. Le Conseil fédéral, en tant qu'«autorité directoriale» ne peut se soustraire à ce débat, pas plus lors des délibérations parlementaires qu'au cours des campagnes référendaires. La Constitution ne lui concède pas seulement le droit d'informer, elle lui en fait un devoir. Cette pratique remonte déjà aux premiers temps de l'Etat fédéral. Elle a pris de l'ampleur au rythme du développement de la communication et de la complexité croissante des objets soumis au verdict populaire.

Prétendre que cet engagement des autorités pourrait fausser l'expression libre et fidèle de la volonté populaire, c'est prendre les citoyennes et les citoyens pour des imbéciles, incapables d'apprécier la valeur des arguments présentés. Alors que le véritable danger provient plutôt des organisations disposant de sommes considérables pour défendre leurs intérêts et d'un parti comme l'UDC, prêt à répandre mensonges et calomnies pour triompher.

Quant à l'idée d'obliger le Conseil fédéral à ne défendre que le point de vue du Parlement, elle n'est pas non plus recevable. Elle méconnaît le statut autonome du pouvoir exécutif, dont l'existence ne dépend pas d'une majorité parlementaire. Certes, le gouvernement doit sans rechigner mettre en œuvre les lois adoptées par cette dernière - c'est là sa fonction exécutive. Mais si le peuple est appelé à trancher, il est alors habilité à se désolidariser du Parlement, ce qu'il fait par ailleurs très rarement: c'est là sa fonction directoriale. jd

www.domainepublic.ch

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents et de références sur notre site Internet.

Homo pendulaire

Le travail s'éloigne de plus en plus de la maison. Les statistiques illustrées du nouvel Atlas structurel du pays encadrent le va-et-vient galopant entre boulot, auto et dodo.

Six actifs suisses sur dix travaillent loin de leur commune de domicile. Il leur faut vingt minutes en moyenne pour parcourir des trajets de plus en plus longs. La moitié roule en voiture ou moto, 11% utilisent le train. Le reste se partage entre trams, bus, vélo et marche.

L'Atlas des mutations spatiales de la Suisse, qui vient d'être publié aux éditions NZZ Libro, illustre en cartes et en couleurs les données statistiques territoriales et régionales de notre pays depuis les années cinquante. Parmi les sujets examinés, il consacre un chapitre, «Plus de mouvement, moins d'espace», au développement de la pendularité.

Les images du livre montrent la croissance spectaculaire du phénomène. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, seuls 17% des travailleurs quittaient leur village ou leur ville pour aller travailler. Dix ans plus tard, ils sont déjà 23%, avant de frôler les 60% au début du XXI^e siècle. Désormais

on compte chaque jour, vingt, trente, quarante kilomètres, sinon davantage, pour rallier son bureau ou son usine. Adresse privée et professionnelle s'affranchissent. Les routes et le rail deviennent l'alpha et l'oméga du va-et-vient qui aspire à la fluidité, non pas à la proximité. Indépendant ou salarié, le pendulaire vit tant bien que mal son dédoublement géographique, à la fois inéluctable et recherché. Seules les Alpes, et dans une moindre mesure le Jura, échappent à la ronde des navettes.

Avec le temps, le peuple des pendulaires élargit son rayon d'action et se déplace de plus en plus vite, alors que la durée du trajet augmente à peine: en trente ans, elle passe de 18 à 20 minutes en moyenne. Voitures puissantes et prolifération des autoroutes accomplissent le miracle. Et compensent les ralentissements caractéristiques des quartiers denses et bâtis. Les automobilistes doublent pendant la même période, de 23 à

50%. Ce sont surtout des femmes et des actifs âgés qui se mettent au volant et qui contribuent à l'augmentation observée. Le train renforce aussi son emprise, via des horaires serrés et cadencés, surtout auprès des jeunes générations. En revanche, les autres moyens de transport public, les bus notamment victimes du trafic urbain et de prix dissuasifs, perdent pied à partir des années nonante après une décennie euphorique, riche en investissements, sous le coup de la crise pétrolière.

Si à la fin des «Trente glorieuses» chaque centre d'attraction domine sans partage des zones d'influence bien balisées, l'instantané de l'an 2000 dévoile des enchevêtrements complexes entre métropoles, leurs agglomérations et leurs satellites, désormais «cannibalisés». En gros, ça bouge de partout autour et à travers cinq pôles principaux - Genève, Lausanne, Berne, Bâle et Zurich - qui transforment le Plateau en une gigantesque piste de jeu où s'élancent et se croisent les pendulaires de tout le pays. A la périphérie de cette constellation, un peu déconnectées, brillent d'autres étoiles de taille modeste, du Valais (Sion et Brigue) aux Grisons (Coire) en passant par le Tessin (Lugano).

Autre marque de mobilité, le contraste entre le profil des habitants d'une zone urbaine et les postes de travail disponibles dans les environs. Statistiques et graphiques montrent le fossé qui sépare la main-d'œuvre résidente des emplois sur place. A la recherche de voies d'accès, de prix abordables et d'infrastructures performantes, les entreprises recourant au personnel qualifié s'installent volontiers en banlieue à deux pas des populations «à faible statut», à l'écart des centres villes et des communes campagnardes prises d'assaut par les classes moyennes, voire aisées. Sauf rares exceptions, le prestige social de l'emplacement ne compte pas, renforçant la kermesse quotidienne des travailleurs en route. *md*

Les éditions Antipodes honorées

Nous connaissons bien Claude Pahud à *Domaine Public*. Il a été notre rédacteur salarié et nous étions bien peu voici dix ans à croire que son activité d'éditeur allait se poursuivre, durer, s'imposer dans le paysage littéraire romand et finalement être récompensé par le prix Thorens, décerné par la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie pour stimuler le désir de mieux connaître et de mieux comprendre le passé vaudois.

C'est que les publications de Claude Pahud sont exigeantes, difficiles, souvent rédigées par un auteur à la suite d'une thèse. Les éditions Antipodes ne versent pas dans la facilité et ne font aucune concession aux effets de modes. Les titres des publications de novembre en sont le signe éloquent: *Formes et modèles de l'engagement littéraire (XV^e - XIX^e siècle)* par Jean Kaempfer, Sonya Florey, Jérôme Meizoz (dir.) ou encore *Apporter les lumières au plus grand nombre. Médecine et Physique dans le Journal de Lausanne (1786-1792)* par Miriam Nicoli, et enfin *La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses* signé par Valérie Boillat, Bernard Degen et al. Ce prix doit, nous l'espérons, donner à Antipodes le souffle d'air qui parfois lui manquait, car quelque soit l'idéal, l'argent est toujours et partout une préoccupation lancinante... mais qui n'a pas empêché Claude Pahud de réaliser un travail de grande qualité. Qu'il en soit remercié. *réd.*

Au service public des sports

La SSR achète sans compter les droits de retransmission d'événements sportifs hors de prix. Cependant, il faudrait se demander si de telles dépenses relèvent encore de sa mission et s'il faut les financer avec l'argent de la redevance.

«**C**e nouveau contrat permet à SRG SSR l'idée suisse de bénéficier de la gamme entière des produits footballistiques comme il se doit pour un service public». Ainsi s'exprimait Armin Walpen le 24 août 2006 après avoir négocié la retransmission pour trois années supplémentaires des matches de la «Ligue des champions», compétition qui met aux prises les meilleurs clubs européens de football. Combien la SSR, qui réclame une augmentation de la redevance, a-t-elle payé pour cette prestation essentielle du service public? Le communiqué de presse indique laconiquement que «les modalités de financement ne font l'objet d'aucun commentaire». Financée en bonne partie par de l'argent public, la SSR pourrait faire preuve de plus de transparence.

On connaît les coûts totaux des droits de diffusion des événements sportifs: ils pèsent lourd dans la balance (cf. encadré ci-contre). La question de savoir si toute la panoplie des compétitions de football fait partie intégrante du service public se pose. Aucune équipe suisse n'a par exemple participé cette année à la Ligue des Champions. Et le championnat suisse, qui propose des affiches aussi alléchantes que Schaffhouse-Aarau, n'intéresse que les vrais passionnés. La SSR n'hésite pas non plus à ouvrir largement les cordons de sa bourse pour diffuser des compétitions sportives aussi indispensables au service public que

les bruyants grands prix de Formule 1 ou la Coupe de l'America où notre pays fait bonne figure grâce à un milliardaire épris de voile.

Notre télévision peut encore se payer ces événements vu l'étroitesse du marché suisse. Dans les pays voisins, seules des chaînes privées peuvent investir les montants colossaux demandés par les organisations sportives pour la retransmission de leurs spectacles. La générosité de la SSR fait aussi des bienheureux. On rappellera pour l'anecdote que des millions de téléspectateurs du

Maghreb ont suivi la dernière Coupe du monde sur...TSR 2! Faute de moyens, aucune grande chaîne de ces pays n'avait pu payer les montants réclamés par la FIFA pour transmettre les matchs qui ont eu lieu l'été dernier en Allemagne. Les téléspectateurs suisses qui sont câblés, soit la grande majorité, disposent en général d'une ou deux chaînes spécialisées (Eurosport, qui appartient au même groupe que TF1) qui diffusent les grands événements sportifs. Pas de risque donc qu'un sportif sur canapé ne puisse pas suivre la Coupe du monde de football,

les Jeux Olympiques ou le Tour de France sur une autre chaîne. La SSR n'assure pas une prestation spécifique même si elle est de qualité.

Certes, le sport fait de l'audience et assure des recettes publicitaires. Un assouplissement de la réglementation en la matière pourrait même permettre d'encaisser plus. Mais la SSR prend un autre chemin en faisant appel aux fonds publics. Avant d'accorder des moyens supplémentaires, les autorités politiques devront s'interroger sur la mission de service public de la SSR. *ad*

Le budget sportif de la SSR

2005	59.6 mio
2006	92.6 mio (JO d'hiver à Turin, Coupe du monde de football en Allemagne)
2007	64.9 mio (Championnats du monde de ski, Coupe de l'America (!))
2008	92.0 mio (Eurofoot en Suisse et en Autriche, JO d'été à Pékin)
2009	62.3 mio (Championnats de ski à Val d'Isère)
2010	90.2 mio (Coupe du monde de football en Afrique du Sud, JO d'hiver à Vancouver)

Ces sommes ne représentent que les droits versés pour la diffusion à la télévision des événements sportifs et pas les frais de production ou de salaire des journalistes. Cela représente environ 4% des dépenses totales de la SSR les années impaires et près de 6% les années paires, plus riches en grands événements sportifs (JO et football). L'augmentation de la redevance que demande la SSR devrait lui procurer 72 mio de recettes supplémentaires.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Chroniques de congressiste

A Vienne, les syndicats fondent leur faïtière mondiale au nom d'une défense globalisée des travailleurs. A Berne, l'Union syndicale suisse s'engage pour le plein emploi, la sécurité sociale et le service public.

La halle de congrès de Vienne, à l'ombre de la grande roue du Prater, n'a aucune peine à absorber les 1800 délégués présents pour fonder la faïtière mondiale unique des syndicats. Tous les pays sont là, ou presque: ceux dont les syndicats sont inexistantes (par exemple les Etats du Golfe, où se syndiquer est un crime de lèse-émir) ou à la botte d'une dictature (la Chine par exemple) n'ont reçu de carton d'invitation ni pour le congrès fondateur, ni pour la réception de Sepp Rieder, vice-maire socialiste de Vienne la rouge, qui semble bien s'accommoder des ors néogothiques de la grande salle des fêtes du Rathaus.

Tout est réglé comme du papier à musique: un coup de marteau de la «chair-person» et 150 millions de travailleurs sont, à l'unanimité, réunis pour la première fois sous la même bannière. «Rouges» et «chrétiens», anciens frères ennemis, parleront désormais d'une même voix. Toutefois, quelques-uns persistent à faire cavalier seul. Ainsi, Travail.Suisse, ancienne Confédération des syndicats chrétiens, n'est pas membre de la nouvelle faïtière. Mais à quoi bon, l'Union syndicale suisse (USS) fait le travail pour tout le monde (et paie les cotisations)! Toutefois, l'union n'est pas encore parfaite et certains doivent jongler. Le siège mexicain au comité central de la nouvelle organisation restera vacant. Les trois confédérations syndicales

locales n'ont pas pu s'entendre sur la répartition du poste de délégué, de premier et de second remplaçant.

A la tribune, les pontes syndicaux se succèdent et leurs discours semblent avoir été écrits par la même personne: chacun explique que la situation dans son pays est difficile pour les salariés et leurs représentants, mais que l'union fait la force et que la nouvelle faïtière est la seule réponse efficace aux entreprises mondialisées, aux délocalisations ou aux zones franches d'exportation libres de droit de douane et du travail. Dans les coulisses, on échange ses recettes pour lutter contre le chômage des jeunes, organiser les travailleurs précaires ou de l'économie informelle, contrer les stratégies antisyndicales d'une multinationale du commerce de détail ou d'un gouvernement d'un pays d'Océanie. La Suisse n'est pas inconnue: on lui envie les mécanismes d'extension des conventions collectives, mais on est surpris par la relative pauvreté de ses syndicats. Les syndicalistes autrichiens, jadis très puissants (un million et demi de membres contre moins d'un demi-million en Suisse, pour une population active de taille à peu près égale), mais qui crient la misère depuis la quasi-faillite de leur banque (voir *DP* n° 1689), se rattrapent en commentant football et ski. Mais l'on est surtout consterné par le mépris des organes de l'Organisation internationale du travail (OIT) qu'affichent les

autorités de notre pays. L'OIT, justement. Grâce à son fonctionnement tripartite, elle offre une très grande marge de manœuvre aux syndicats. La nouvelle Confédération Internationale des syndicats y aura plus de poids et donnera plus de poids à l'organisation internationale face aux Etats qui, des voyous birmanes aux démocrates helvétiques, n'appliquent pas ses conventions ou prennent de haut ses organes et leurs décisions.

L'USS au travail

Berne, moins d'une semaine plus tard. L'USS ne fête plus - la célébration des 125 ans, c'était en 2005 - mais travaille. Il s'agit de s'armer idéologiquement pour les débats de ces prochaines années. Les thèses et arguments sur le plein emploi, la sécurité sociale et le service public sont solides et les débats efficaces. Plusieurs dizaines de pages de textes d'orientation sont avalées avec la régularité d'un métronome. Peu d'amendements, encore moins d'amendements contestés. Et le seul réel enjeu, le soutien au référendum contre la 5ème révision de l'AI, peine à enflammer les discussions. Il faut dire qu'il ne s'agit pas d'un débat de fond - tous sont opposés à la révision mais se divisent sur la nécessité politico-stratégique du référendum - et certains orateurs, pourtant connus comme bouillants rebelles, montent à la tribune pour y parler pragmatisme, gestion des ressources et fixation de priorités. Même l'aile trotskiste, probablement pas encore remise de sa dernière scission, se tient coite et se contente de grommeler en fond de salle.

Fort heureusement, Doris Leuthard réveille les foules. Son attaque contre le droit de grève est spontanément huée par un congrès aussi surpris par son audace que la nouvelle conseillère fédérale par un public qui ne lui est pour une fois pas acquis. L'OIT n'est pas absente des débats non plus: avant de retourner à ses bras de fer, cheminots et CCT des CFF, postiers et «Ymago», ouvriers du bâtiment et conflit salarial, personnel de la vente et Aldi, on exhorte encore une fois la Suisse d'appliquer la convention de l'OIT protégeant les syndicalistes contre les licenciements. *jcs*

Extrait de la Convention n° 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective adoptée en 1949

Article premier

1. Les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi.
2. Une telle protection doit notamment s'appliquer en ce qui concerne les actes ayant pour but de: a) subordonner l'emploi d'un travailleur à la condition qu'il ne s'affilie pas à un syndicat ou cesse de faire partie d'un syndicat; b) congédier un travailleur ou lui porter préjudice par tous autres moyens, en raison de son affiliation syndicale ou de sa participation à des activités syndicales en dehors des heures de travail ou, avec le consentement de l'employeur, durant les heures de travail.

La vie de château sur les rives de la Broye

Un livre parcourt bâtisses et propriétés de l'ancienne capitale administrative du pays de Vaud. Une recherche passionnée et obstinée qui dévoile un patrimoine méconnu.

Pendant seize ans, à mi-temps, Monique Fontannaz a inventorié les bâtiments et monuments de la ville de Moudon. Cet inventaire minutieux occupe les presque 600 pages du cent septième volume de la collection des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, le sixième consacré au canton de Vaud, publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse. Elle a arpenté les rues de l'ancien Moudon, frappé aux portes pour documenter son architecture et son mobilier, raconté l'histoire du savoir-faire et de l'artisanat régional. Après les chapitres regroupant les édifices publics, fortifications, ponts, églises ou hôpitaux, les habitations privées sont passées en revue, rue après rue, numéro par numéro. Avec patience et persévérance, elle a parfois dû attendre le troisième propriétaire d'une maison de campagne, plus accueillant que les précédents, pour avoir accès à ses trésors.

L'histoire de Moudon remonte loin. Son nom est d'origine celtique. On trouve des traces d'occupation datant de la première moitié du III^e siècle: une stèle dédiée à Jupiter et Junon. Elle rend hommage à Q. Aelius Annus qui y organisait des joutes sportives de trois jours. La fondation proprement dite du *castrum* de Moudon date de 1127 environ, période où sa situation lui fait jouer un rôle clé dans les conflits qui opposent les évêques de Lausanne aux seigneurs voisins qui tentent de s'en emparer. A partir du X^e, Moudon appartient à la Maison de Savoie qui l'établit comme capitale administrative du Pays de Vaud et lieu de résidence du représentant du

prince. Plus tard avec la création des Etats de Vaud, les délégués des villes qui dépendent de la Maison de Savoie s'y réunissent. Les autorités de la ville sont chargées de l'organisation de ces réunions, ce qui stabilise et développe les structures communales. Trois hôpitaux se partagent l'hébergement des pauvres et des passants. L'époque bernoise voit l'essor d'une bour-

y ont construit des maisons dignes de leur statut: le château de Carrouge, la maison seigneuriale de Denezzy, celle de Forel dite château de Billens, la maison de Rochefort, la maison de Villardin. Au XVIII^e, les familles bourgeoises, Tacheron, Trolliet, Frossard ou Burnand, édifient des maisons privées aux riches façades sculptées. La famille Tacheron fait

cailliers Braillard s'y sont établis en 1820 et y ont encore leur enseigne aujourd'hui. La fabrique de chocolat de la rue de la Planche 4 a par contre disparu.

Ce développement économique modeste et l'absence de pression immobilière au cours du XX^e siècle ont permis de conserver une grande quantité de bâtiments anciens et de préserver certains



Partie nord de la rue du Bourg. Vue depuis la Broye en 1989.

geoisie aisée. Au XIX^e siècle, malgré la création de quelques industries, c'est encore la profession d'aubergiste qui est la plus répandue.

Ce qui frappe aujourd'hui dans cette petite ville périphérique, à peine 5 000 habitants, c'est le nombre de «châteaux», riches demeures de nobles locaux. Là aussi, l'organisation politique a imposé sa marque. Au milieu du XVII^e siècle, les seigneurs des villages voisins, Vuilliens, Carrouge, Denezzy, etc., ont obtenu du gouvernement bernois l'autorisation de centraliser en ville de Moudon l'administration de leurs droits et

venir de Neuchâtel David Journeau, maçon et architecte, et lui commande plusieurs reconstructions. C'est également à Moudon que les autorités bernoises construisent un des trois grands greniers à blé de l'Etat.

Au début du XIX^e, avec l'installation du gouvernement cantonal à Lausanne, Moudon perd de son prestige. L'essor de moyens de transport rapide lui enlève ses revenus tirés du transit des marchandises. Mais elle est encore connue pour ses nombreuses foires et son important marché. Les marchands de fer et quin-

aménagements intérieurs dont cet ouvrage révèle la richesse. En plus de rendre vivante la longue histoire de Moudon, il profitera aux rénovations dites «douces» qui, dans la perspective d'un développement durable, tentent d'adapter les constructions anciennes aux exigences d'économie d'énergie, de réduction des déchets et de réversibilité des interventions.

Monique Fontannaz a maintenant élargi le cercle de ses visites: elle documente le district de Moudon et d'Oron qui compte cinquante-quatre communes. *ac*

Les recrues marchent toujours en rang derrière leur chef

La chronique de l'arrivée des jeunes soldats à la place d'arme de Bière raconte gestes et humeurs des officiers face à la nouvelle compagnie qui entame son école de treize semaines.

Les hauts parleurs soufflent des aires de fanfare. Les jeunes conscrits, pas de filles pour cette volée, traînent leurs bagages vers le lieu de rassemblement. Les parents saluent leurs rejetons. Le drapeau suisse et l'étendard de l'infanterie masquent le Mont Blanc. Le major Daniele Levi scrute les nouveaux qui arrivent par grappes à l'ombre de deux chars d'assaut. Secon-dos et troisième génération d'enfants d'immigrés forment une troupe de Suisses cosmopolites. Le premier lieutenant Manuel Quinche, officier avec un contrat de durée déterminée, limité à cinq ans - une invention d'Armée XXI pour combler les besoins en instructeurs - observe les adolescents, avec casquettes, jeans à mi-fesse, écouteurs, cigarette et portable allumés. A 29 ans, il a déjà conduit plusieurs sections de recrues. Il connaît l'excitation du premier jour qui gagne une halle transformée en guichet de recrutement. Nom, prénom, langues, formation, déclaration sur l'usage des drogues. Rien ne trouble la mécanique silencieuse, bien rodée, qui transforme en trois heures des garçons bariolés en soldats gris verts.

L'attente

Les recrues se partagent entre Romands et Alémaniques. Parfois, mais c'est rare, quelqu'un demande à être affecté à l'autre groupe linguistique, histoire de perfectionner son schwytzerdütsch ou son français, comme l'a fait

Manuel Quinche. D'ailleurs, une fois gradé et professionnel, il est désormais possible d'étudier les langues aux frais de l'armée après avoir obtenu un certificat.

Pour l'heure, chacun cherche sa place, découvre mortiers, fusils, lance-mines et casques exposés à l'entrée en guise d'accueil. Les chefs de section dirigent les opérations selon le «picasso» prévu - c'est le nom de la feuille de route qui ressemblait autrefois à un tableau plein de couleurs. Sans excitation, au milieu de 300 personnes en attente. Biscuits et thé trompent l'ennui, sinon la crainte ou l'agacement d'être là.

Un petit groupe de jeunes quitte déjà le hangar, direction la «chancellerie» : un entretien avec les responsables de l'école de recrues infanterie 3 va décider de leur sort entre problèmes de santé, complications psychologiques et conflits d'agendas, des études à démarrer ou un emploi qui presse. Dans l'ensemble, dix appelés sur cent échappent ainsi à l'obligation de servir, qui, à défaut de disparaître, s'assouplit. Les temps changent, l'armée s'adapte et s'ouvre aux changements qui ébranlent la vie civile. Tout le monde en convient, du haut en bas de la hiérarchie, passablement rajeunie.

Le discours

Le capitaine Valentin Lathion, commandant de la compagnie, s'adresse enfin aux hommes debout, tête découverte, au repos. Il exalte - il crie presque - la fierté des fantassins, l'engagement qui mène à la victoire, la loyauté animant la volonté de servir la patrie. Il promet le pire aux récalcitrants, la reconnaissance aux fidèles. «Quand le jeu se fait dur, les durs entrent en action».

Peu avant, il exprimait autrement son envie d'instruire et de séduire la recrue moyenne, en général sans états d'âme vis-à-vis de l'armée. Inutile, en effet, de convaincre les enthousiastes (10%) - certains arrivent à Bière avec leur fusil de tireur sur l'épaule - ou de s'obstiner avec les sceptiques (un autre 10%). Il vantait

les mérites du groupe sur l'individualisme sans oublier d'écouter les jeunes soldats peu enclins, aujourd'hui, à exécuter aveuglément des ordres.

A la fin, le silence. Puis le roulement des portes automatiques qui s'ouvrent pour laisser sortir les jeunes en rang. Le calme de tout à l'heure vole en éclats. Maintenant les chefs commandent, ordonnent, à tue-tête.

Le tour de la place

Le lieutenant Jacques Ruchti apprivoise ses hommes en douceur, dit-il. Il se souvient de son école de recrue. Il tient compte de l'aspect humain. Il a vingt-cinq ans. Cependant, au milieu d'un demi-cercle muet, il martèle le b.a.-ba du parfait soldat obéissant et respectueux. Il connaît sa mission mieux que quiconque. Tout égarement se soldera par une punition. Il hurle ses mots et gros mots. Il ne veut entendre ni plaintes ni raillerie. La bêtise d'un seul coûtera cher à tous. Il balise le goudron à coups de bottes. Prêt à tout partager avec ses hommes, mais implacable avec les cancre. Il veut cheveux courts et mentons rasés.

Les fantassins partent en rang par deux reconnaître les bâtiments stratégiques : arsenal, commandement, poste, cantines, infirmerie. Ils traversent la place en long et en large, vite. Comme les autres sections, mais chacune à sa façon : avec ou sans bagages, avec ou sans haltes, avec ou sans explications. But commun, mais méthodes variables, selon la philosophie en vigueur dans l'armée suisse, explique le major Levi. Ils découvrent aussi les quartiers réservés à l'artillerie. Le lieutenant interdit provocations et bagarres, fier et énervé par un passé de chicanes et de différends, dans les bistros et dans les états-majors. Puis, c'est le partage des lits. Demain, ils recevront uniformes et équipement. Peut-être, un ou deux auront «pété les plombs» pendant la nuit. La coupure avec leur monde, familial et quotidien, sera consommée. Pendant treize semaines. *md*

Cet hiver, 7610 recrues, dont 48 femmes, sont entrées sous les drapeaux. Environ 1 100 conscrits accomplissent un service long qui dure 300 jours. 6304 soldats sont affectés à l'armée de terre et 836 à l'armée de l'air. 470 jeunes gens ont été renvoyés après la première semaine.

Source (Swissinfo)